

L'ENISE et l'UIMM Loire proposent une formation en alternance par le biais du

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

avec un Élève-Ingénieur de 5^e année de l'ENISE



Vous embauchez un jeune ayant validé quatre années d'études d'ingénieurs, immédiatement opérationnel, qui développera pour votre entreprise un projet dans une des trois spécialités de Génie Mécanique :

- Conception et simulation,
- Procédés et modélisation,
- Génie des systèmes industriels.

Durant toute l'année le jeune est suivi par un tuteur de l'ENISE, vous bénéficiez ainsi de l'appui technologique de l'école et de ses laboratoires.

Vous bénéficiez d'une évaluation des compétences du jeune et d'un accompagnement tout au long de la formation.

Les compétences acquises par le jeune durant cette formation sont :

- de manager un projet d'ingénierie et son équipe associée,
- de réaliser, d'organiser et de valoriser des activités de veille technologique,

mais aussi en fonction de chaque spécialité :

Conception et simulation :

- d'éco-concevoir des systèmes innovants,
- de modéliser et simuler le comportement de systèmes mécaniques.

Génie des systèmes industriels :

- d'analyser l'existant et de proposer des améliorations dans le cadre d'une stratégie d'entreprise,
- de maîtriser des méthodes et outils de gestion des flux.

Procédés et modélisation :

- d'analyser et de choisir techniquement et économiquement des procédés de fabrication adaptés aux besoins (soudage, découpe, traitement des surfaces, fabrication directe, Usinage Grande Vitesse),
- de conduire des modélisations multi-physiques concernant les procédés de fabrication, et d'analyser les conséquences mécaniques induites.

Les plus du Contrat de Professionnalisation

Pour le jeune

- opportunité d'allier travail en entreprise et formation personnalisée,
- véritable occasion de réussir son insertion professionnelle,
- rémunération pendant sa dernière année d'étude.

Pour l'entreprise

- accès aux compétences scientifiques et techniques de l'école et de ses laboratoires,
- participation à un processus de transfert de technologies et de connaissances,
- pré-recrutement d'un jeune ingénieur.



Planning - Déroulement :

- contrat d'une durée d'un an (CDD ou CDI débutant par une action de professionnalisation),
- projet entreprise mené sur toute l'année (pendant les périodes académiques une journée par semaine est libérée pour le projet réalisé en entreprise ou à l'école),

	août-septembre							octobre					novembre					décembre				janvier				février				mars				avril				mai				juin				juillet				août			
démarriage du contrat lundi 31 août 2009	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
	projet		cours					projet		cours			projet		cours		projet				séminaires	projet							soutenance	projet							soutenance																

Suivi personnalisé :

Tuteur entreprise :

- guide le jeune dans sa démarche de conduite de projet, et contrôle sa progression,
- facilite la mobilisation des ressources internes à l'entreprise,
- participe à l'évaluation finale.

Centre d'Evaluation des Potentiels à se Former à l'Industrie (CEPFI) :

- accompagne l'entreprise et l'étudiant au cours du contrat.

Tuteur ENISE :

- suit les aspects méthodologiques du développement du projet et son évolution,
- apporte son aide en cas de blocage lié à la spécificité de chaque projet,
- participe à l'évaluation finale.

Enseignants ENISE :

- facilitent la recherche d'informations et l'accès aux ressources de l'école,
- apportent des compléments de formation nécessaires à l'avancement du projet,
- orientent l'étudiant vers des experts, notamment en lien avec les laboratoires de recherche partenaires de l'école.

Processus de recrutement :

- pré-inscription du candidat en juin,
- entretien avec les entreprises lors du forum de l'emploi (30 juin 2009),
- jury de délibérations de l'ENISE en juillet,
- processus final de recrutement réalisé par l'entreprise.

Points clés du contrat de professionnalisation (<http://www.travail-solidarite.gouv.fr>)

- ce contrat ouvre droit à la réduction de cotisations "Fillon" (article L.241-13),
- les dépenses liées à la formation (environ 4500 €) peuvent être prises en charge par l'OPCA,
- les jeunes en CDP ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel entreprise,
- rémunération minimale du jeune âgé de 21 à 26 ans en CDP : 80 % du SMIC.

Contact : Cécile GRANJARD - 04 77 43 84 39 - cecile.granjard@enise.fr
 Laurent MARI - 04 77 92 89 99 - lmari@citedesentreprises.org